

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1475

1^{er} août 2006

SOMMAIRE

2Erre, S.à r.l., Grevenmacher	70799	Inter European Finance S.A., Luxembourg	70797
Amerly's International S.A.H., Luxembourg	70796	L.S.F. Investment Holding S.A., Luxembourg	70800
Arden Délice S.A., Liefrange	70791	Lesay Finance S.A., Luxembourg	70769
Asset Technology Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	70798	Lux-Fleesch S.A., Luxembourg	70799
Audit Trust S.A., Luxembourg	70766	Mellow S.A., Luxembourg	70795
Barnel S.A., Luxembourg	70769	Mondial Invest S.A., Luxembourg	70789
Bâticonfort Gérance, S.à r.l., Luxembourg	70794	Mondial Invest S.A., Luxembourg	70789
Concept, S.à r.l., Bavigne	70757	Nausica, S.à r.l., Luxembourg	70798
Cosima Purchase No. 6 S.A., Luxembourg	70780	Omnia Capital S.A., Luxembourg	70769
Deal Flow S.A., Luxembourg	70797	P & T Consulting S.A., Luxembourg	70757
Dexco Holdings S.A., Luxembourg	70800	Panna-Com Invest S.A., Luxembourg	70795
Domus-SP S.A., Luxembourg	70757	Pay Holding S.A., Luxembourg	70799
Dynamik, S.à r.l., Munsbach	70757	Pertuy Associés S.A., Luxembourg	70769
Dynamik, S.à r.l., Munsbach	70757	Petroleum Services Management S.A., Wiltz	70792
Dynamik, S.à r.l., Munsbach	70757	Petroleum Services S.A., Windhof	70793
E-Sound, S.à r.l., Luxembourg	70791	Picadilly Holdings S.A., Luxembourg	70798
Erdan Holding S.A., Luxembourg	70796	Provençal Investments S.A., Luxembourg	70770
Ets. Jacoby S.A., Boevange-sur-Attert	70793	Renu Holding S.A., Luxembourg	70796
Eurodiet S.A., Wiltz	70791	S.V.A. Holding S.A., Luxembourg	70766
Fabinter Investments S.A., Luxembourg	70797	Scrio LuxCo S.A., Luxembourg	70794
G.L.S. General Logistic Services S.A., Luxembourg	70779	SSI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	70772
Gardenialux S.A., Luxembourg	70771	St. Esprit Holding S.A., Luxembourg	70771
Gecarim S.A., Luxembourg	70792	T.W. Logistics S.A., Bereldange	70793
Genesis Smaller Companies, Sicav, Senningerberg	70799	Tecnopac Holding S.A., Luxembourg	70771
Gesco Holding S.A., Luxembourg	70797	Toiture Mutsch S.A., Asselborn	70790
Gestom S.A., Luxembourg	70792	TS Eurosquare Holdings II, S.à r.l., Senningerberg	70767
Go & Create Participations S.A., Luxembourg	70794	V.T.F. 4 Shipping Company S.A., Luxembourg	70794
Hanner der Kiirch, S.à r.l., Hassel	70799	Varama Investment S.A., Luxembourg	70798
Helkin International Holding S.A., Luxembourg	70796	Vedado Consulting S.A., Luxembourg	70795
Helvetia Invest Holding S.A., Luxembourg	70756	Vedado Consulting S.A., Luxembourg	70795
Helvetia Invest Holding S.A., Luxembourg	70756	Vedado Consulting S.A., Luxembourg	70795
Hotels' Interior S.A., Weiswampach	70790	Vedado Consulting S.A., Luxembourg	70795
Immobilière Boever, S.à r.l., Luxembourg	70794	Wadokai Europe (WE), Fédération de Wadokai Europe, A.s.b.l.	70754
Imprimerie Exe S.A., Troisvierges	70790	White Star Publishers S.A., Luxembourg	70800
Industrial Development Company S.A., Luxembourg	70798	Y 52 S.A., Luxembourg	70797
		Yineal Investments, S.à r.l., Luxembourg	70758

WADOKAI EUROPE (WE), FEDERATION DE WADOKAI EUROPE, Association sans but lucratif.

R. C. Luxembourg F 1.565.

 —
STATUTS

Les soussignés:

- M. Patrice Belrhiti, adresse: 12, rue Erckmann-Chatrion 57400 Sarrebourg, France, date de naissance: 25 mai 1952, lieu de naissance: Seffrou, pays de naissance: Maroc, nationalité: Français, profession: Directeur du Centre Aquatique de Sarrebourg;

- M. Colin Clapperton, adresse: 18 Springfield Place, South Queensferry, Edinburgh, EH30 9XE, Ecosse, date de naissance: 25 février 1950, lieu de naissance: Edinburgh, pays de naissance: Ecosse, nationalité: Ecossois, profession: instructeur de karaté;

- M. Jozsef Sztako, adresse: Külsö Szilagy Str. 112,1/02, Budapest 1048, Hongrie, date de naissance: 5 septembre 1961, lieu de naissance: Budapest, pays de naissance: Hongrie, nationalité: Hongrois, profession: business/high-tech commercial of HITACHI HIGH-TECH EUROPE, Budapest Office;

- Mme Claudine Leyers, adresse: 32, rue Basse, 3813 Schifflange, Luxembourg, date de naissance: 20 décembre 1960, lieu de naissance: Esch-sur-Alzette, pays de naissance: Luxembourg, nationalité: Luxembourgeoise, profession: Commercial Manager;

ont convenu de constituer une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif prend le nom de FEDERATION DE WADOKAI EUROPE, en abrégé WADOKAI EUROPE, (WE).

Art. 2. Le siège social de l'association est fixé au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège peut être transféré dans tout autre lieu par simple décision du Conseil de la WE.

Art. 3. Le but principal de l'association est de:

- propager et développer la pratique du Karaté de style Wado au sens propre du terme utilisant des instructeurs japonais et européens de grades supérieurs;

- arranger, organiser et administrer le karaté Wado officiel en Europe;

- affilier, assister, coopérer avec et donner son support à des organisations nationales et internationales partageant les objectifs de la WE;

- servir les intérêts et offrir leur support aussi bien que se fera;

- faire toute autres choses utiles ou nécessaires à la réalisation des objectifs de la WE.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée; elle peut être dissoute à tout moment.

Art. 5. Clause générale - faire toute autre chose utile à la réalisation des objectifs principaux (Article 3).

Titre II. Membres

Art. 6. Les membres actifs sont ceux qui signent les présents statuts de même que ceux dont le nom figure sur la liste des membres actifs qui est déposée chaque année au registre des sociétés et associations de Luxembourg.

Art. 7. Les membres actifs sont de deux (2) catégories:

a) les membres effectifs sont les pays acceptées par le Conseil de la WE sur proposition du Conseil d'Administration et qui ont été élues à la majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale. Seuls les membres effectifs officiellement reconnus par la WE sont autorisés à désigner deux représentants au Conseil de la WE;

b) les membres cooptés sont les pays qui ne désirent pas devenir membre effectif ou non pas encore été élus au statut de membre effectif. Les membres cooptés peuvent déléguer un observateur aux assemblées générales. Les membres cooptés sont élus à la majorité de deux tiers des voix des membres présents à l'Assemblée Générale. Les membres cooptés:

- ne devront pas payer de cotisation,

- devront apporter leurs données signalétiques,

- seront convoquées aux Assemblées Générales,

- ne pourront pas convoquer d'Assemblée Générale,

- n'auront aucun droit de vote,

- leur qualité de conseiller n'est pas obligatoire,

- n'auront pas le droit d'élire de membres du Conseil d'Administration,

- ne pourront pas devenir membre du Conseil d'Administration,

- leur statut pourra être revu chaque année,

- devront faire tout effort nécessaire pour devenir membre effectif.

Art. 8. Tout membre coopté peut postuler afin de devenir membre effectif après une période d'un (1) an. La demande d'admission doit être introduite par écrit auprès du président du Conseil d'Administration.

Art. 9. La cotisation maximale pour les membres effectifs est fixée à 500 EUR (cinq cents euros) au maximum.

Art. 10. Tout membre peut, à tout moment, se retirer de l'association en notifiant sa volonté au Conseil d'Administration par lettre recommandée. La qualité d'associé se perd d'office en cas de non-paiement de la cotisation, après un seul et unique rappel adressé au membre par lettre recommandée.

Art. 11. Les membres démissionnaires ou exclus, leurs héritiers, successeurs ou ayant droit n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association, ni sur le fonds social. Le remboursement de contributions ou cotisations échues est exclu.

Titre III. Conseil d'Administration (comité directeur)

Art. 12. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres au moins et de 7 aux plus. Le conseil d'administration est composé:

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire général,
- d'un trésorier,
- de 3 membres élus et un minimum d'une femme représentée.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de quatre (4) ans, une Olympiade, et sont rééligibles une fois successivement chaque année olympique.

Art. 13. Est éligible au Conseil d'Administration tout membre:

- ayant au moins 18 ans révolus au jour de l'élection,
- possédant la Ceinture Noire 1^{er} Dan de Karaté Wado,
- étant au jour de ses cotisations,
- ayant adhéré à la WE depuis une Olympiade (quatre années) avant sa candidature.

Le conseil d'administration doit étudier toute demande pour devenir membre et soumettra sa décision au demandeur endéans un mois.

La décision du conseil d'administration devra être approuvée par l'assemblée générale.

Art. 14. Le Conseil d'Administration se répartit les mandats nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Art. 15. Le secrétaire général est chargé de la gestion journalière de l'association.

Art. 16. Les membres du conseil d'administration exercent leur mandat à titre gratuit. Ils peuvent cependant jouir d'une compensation pour les frais occasionnés dans l'exercice de leur mandat.

Art. 17. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'association.

Art. 18. Les actes qui engagent l'association sont signés par deux (2) membres du conseil d'administration au moins.

Art. 19. Le conseil d'administration devra se réunir à la demande du président et / ou du secrétaire ou à la demande d'une majorité des membres du conseil d'administration.

Titre IV. Assemblée générale (Conseil de la WE)

Art. 20. L'assemblée générale se réunit légitimement une fois par an. L'assemblée générale doit obligatoirement se réunir une fois par an pour l'approbation des comptes de l'année précédents et du budget de l'année en cours.

Art. 21. Les convocations aux assemblées générales se font valablement par simple lettre ou courrier électronique adressé à tous les membres actifs au moins une semaine avant la réunion, signées par le président et/le secrétaire général.

Art. 22. La convocation mentionne les jour, heure et lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour provisoire. Elle est envoyée au plus tard 21 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Toute proposition notifiée au Président au plus tard 14 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale. L'ordre du jour définitif est envoyé au plus tard 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale. L'assemblée générale ne délibère valablement que sur les points portés à l'ordre du jour repris dans la convocation. Le point «divers» ne recouvre que des communications dont la nature ne demande pas de vote.

Art. 23. Chaque pays, membre effectif de l'Assemblée Générale, dispose d'une (1) voix chacun.

Le vote par procuration est autorisé, mais tout pays ne peut être porteur que de deux (2) procurations au maximum. Les procurations doivent être signées et tamponnées par le responsable du pays représenté.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Art. 24. Le procès-verbal de chaque assemblée est signé par le Président et le Vice-président et sont enregistrés dans un registre spécial. Le registre peut être consultés par les membres actifs et les tiers au siège social de l'association.

Les expéditions ou extraits à délivrer à des tiers sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par le mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Art. 25. Les résolutions intéressant la modification des statuts et la dissolution volontaire ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, le Conseil de la WE convoque une seconde fois par une nouvelle convocation, au moins huit jours plus tard, et pourra délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés.

Art. 26. Les résolutions intéressant l'exclusion des membres ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés. La résolution doit être inscrite à l'ordre du jour et le membre est invité à venir se défendre.

Art. 27. L'assemblée générale élira deux réviseurs de caisse.

Titre V. Commission technique

Art. 28. La commission technique sera composée des plus hauts gradés Wado des pays, membres effectifs de l'Assemblée Générale.

Les modalités de fonctionnement seront déterminées dans le règlement d'ordre intérieur qui sera établi ultérieurement.

Art. 29. Les devoirs de la commission technique sont:

- de maintenir les standards techniques du style Wado,
- de renseigner le conseil d'administration des affaires techniques,
- rédiger un registre des passages de grade,
- créer et maintenir un registre des instructeurs et de leurs grades en Europe reconnus par la Wadokai Europe.

Titre VI. Votes

Art. 30. Les décisions dans les réunions de la WE sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou par les présents statuts.

Titre VII. Groupes de Travail et Comités

Art. 31. L'assemblée peut décider de créer des groupes de travail et comités spécifiques.

Leurs modalités de création et de fonctionnement sont déterminées dans le règlement d'ordre intérieur qui sera établi ultérieurement.

Titre VIII. Comptes annuels et budgets

Art. 32. L'exercice social commence le 1^{er} septembre pour se terminer le 31 août de chaque année.

Titre VI. Dissolution et liquidation

Art. 33. En cas de liquidation volontaire de l'association, le Conseil de la WE ou en son absence le tribunal désigne un ou plusieurs liquidateurs.

Les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires. Si une telle association ne peut être trouvée, les biens seront donnés à une association de bienfaisance.

Art. 34. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et ses modifications ultérieures, ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Paris, le 11 février 2006.

P. Belrhiti / C. Clapperton / C. Leyers / J. Sztako.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08454. – Reçu 628 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048589//153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

HELVETIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.329.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049123.03/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

HELVETIA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.329.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049126.03/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

DYNAMIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.286.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mai 2006.

Signature.

(048507//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

DYNAMIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mai 2006.

Signature.

(048503//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

DYNAMIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.286.

Le bilan au 20 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mai 2006.

Signature.

(048502//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 11, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 99.428.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 31 mai 2006, réf. DSO-BQ00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(949268.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2006.

P & T CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2020 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signature.

(048804//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

DOMUS-SP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 84.624.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, en mai 2006.

Signature.

(048511//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

YINEAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 116.726.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of YINEAL INVESTMENTS LIMITED, a private limited company, having its registered office at Tortola, British Virgin Islands.

The meeting is presided by Mrs Isabel Ramirez Lopez, residing in London.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch.

The meeting elects as scrutineer Mr Arturo Balbuena Ramirez, residing in London.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 50,000 (fifty thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To ratify the resolutions taken by the extraordinary general meeting held on 24th January 2006 by the shareholders of YINEAL INVESTMENTS LIMITED.

2. To acknowledge the transfer of the registered office of YINEAL INVESTMENTS LIMITED from Tortola, British Virgin Islands to Luxembourg, without discontinuance of legal personality or dissolution, according to the British Virgin Islands International Business Company Act and the Luxembourg Companies Law and the simultaneous transformation of YINEAL INVESTMENTS LIMITED into a private limited liability company of Luxembourg nationality (S.à r.l.), to continue to operate under the name of YINEAL INVESTMENTS, S.à r.l.

3. To set the statutory seat of the Company at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

4. To approve the Balance Sheet of the Company in Euro ending as of 31st December 2005, which will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the Company in the British Virgin Islands and as the opening balance sheet in Luxembourg.

5. To fix the share capital at 42,279.72 EUR divided into 1,000 shares with a par value of 42.28 EUR each.

6. To adapt the Articles of Association of YINEAL INVESTMENTS LIMITED to Luxembourg Law.

7. To accept the resignation of WORLDWIDE SERVICES S.A. as sole director, and to appoint new managers of the Company with full power to bind the company and to determine the duration of their mandate.

8. To delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

9. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of British Virgin Islands nationality.

10. Miscellaneous.

IV.- Prior to any deliberation, the Chairman of the meeting requested the notary to state what follows:

I. Statement

1.- YINEAL INVESTMENTS LIMITED, hereinafter referred to as the «Company», is a British Virgin Islands private limited company, which has been duly incorporated under the Companies Act, Cap. 243 pursuant to a deed dated on (7th April 1988 date). The Company is currently registered with the Public Registry Office of the British Virgin Islands, under number 6101, and has its corporate domicile established in Tortola, British Virgin Islands.

2.- The share capital of the Company amounts currently to 42,279.72 EUR represented by 50,000 shares.

3.- The Company is in a good legal standing, and it has never been bankrupt or affected by a conciliation procedure or the liquidation of its assets, is not in the process of merger or consolidation or to be wound up and dissolved, The Company is in the process of being duly inscribed at the date hereof and no proceedings have been instituted to strike the name and/or the inscription of the Company off the Public Registry Office.

II. Unanimous Decision of Partners

Further to an unanimous decision taken on the 24th January 2006, the Partners of the Company decided to transfer the Company from Tortola, British Virgin Islands to Luxembourg, provided that it continues its existence in Luxembourg, under the laws of the jurisdiction of the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the Company statutes and with relevant British Virgin Islands laws:

III. Documentation

The following documents are submitted to the notary:

- a certificate dated 9th November 2005, issued by the public registry of British Virgin Islands;

- the resolution of the shareholders containing the decision of transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, made on the 24th January 2006;
- a copy of the Articles of Incorporation of the Company before the transfer;
- a balance sheet dated 31st December 2005, signed by the current managers of the Company;
- a valuation report issued by the management.

The said documents, signed *ne varietur*, shall remain attached to the present deed.

A declaration of beneficial owner has been also provided for the undersigned notary in compliance with the law of November 12, 2004 in terms of which money laundering was made a criminal offence and which regulates certain related matters such as the prosecution of criminal organizations.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to ratify all the resolutions taken by the extraordinary general meeting held on 24th January 2006 by the shareholders of YINEAL INVESTMENTS LIMITED.

Second resolution

The meeting decides to acknowledge the transfer of the registered office of YINEAL INVESTMENTS LIMITED from Tortola, British Virgin Islands to Luxembourg, without discontinuance of legal personality or dissolution, according to the British Virgin Islands International Business Company Act and the Luxembourg Companies Law, and the simultaneous transformation of YINEAL INVESTMENTS LIMITED into a private limited liability company of Luxembourg nationality (S.à r.l.), to continue to operate under the name of YINEAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Third resolution

The meeting decides to set the statutory seat of the Company at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting decides to approve the Balance Sheet of the Company in Euro ending as of 31st December 2005 and to adopt it as the closing balance sheet of the operations of the Company in the British Virgin Islands and as the opening balance sheet in Luxembourg. Specifically, within the Liabilities, the Share Capital amounts 42,279.72 EUR and a current debt amounts 1,189,842.85 EUR against Mrs Isabel Ramirez Lopez.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the share capital at 42,279.72 EUR divided into 1,000 shares with a par value of 42.28 EUR each, allotted for 999 shares to Mrs Ramirez and 1 share to her son Arturo.

Sixth resolution

The meeting decides to adapt the Articles of Association of YINEAL INVESTMENTS LIMITED to Luxembourg Law, to read as follows:

Art. 1. Denomination. A Luxembourg limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name YINEAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») is governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at 42,279.72 EUR (forty-two thousand two hundred and seventy-nine point seventy-two Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of 42.28 EUR (forty-two point twenty-eight Euro) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers.

Art. 8. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday in April of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on first of January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Seventh resolution

The meeting decides:

- to accept the resignation of WORLDWIDE SERVICES, S.A. as sole director;
- to appoint for an unlimited duration a board of managers being composed of:

1) Mrs Isabel Ramirez Lopez, born on 4 July 1944 in Mexico, Republic of Mexico, residing at 265 Manhattan Building, Fairfield Road, Bow Quarters, London E3 2 UJ, United Kingdom, manager;

2) Mr Luc Sunnen, born at Luxembourg, on 22 December 1961, residing at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

With full power to bind the company toward third parties by their joint signatures.

Eighth resolution

The meeting decides to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the de-registrations, registrations and publications both in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The meeting decides to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company previously of British Virgin Islands nationality.

70762

Assessment

The company's fair value is assessed at EUR 42,279.42.

Shareholding

Mrs Ramirez: 999 shares (mother);
Mr Arturo Balbuena: 1 share (son).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro. The shareholders request the tax reduction for family companies, being mother and son.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société YINEAL INVESTMENTS LIMITED, une private limited company, ayant son siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel Ramirez Lopez, demeurant à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arturo Balbuena Ramirez, demeurant à Londres.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Ratifier les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 janvier 2006 par les actionnaires de YINEAL INVESTMENTS LIMITED.

2. Prendre acte du transfert du siège social de YINEAL INVESTMENTS LIMITED de Tortola, British Virgin Islands à Luxembourg, sans discontinuité dans la personnalité juridique ou dissolution, conformément à l'International Business Company Act en vigueur aux Iles Vierges Britanniques et à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, ainsi que la transformation simultanée de YINEAL INVESTMENTS LIMITED en une société à responsabilité limitée de nationalité luxembourgeoise (S.à r.l.), qui continue sous la dénomination YINEAL INVESTMENTS, S.à r.l.

3. Fixer l'adresse du siège social de la Société au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

4. Approuver le bilan de la Société en euros pour l'exercice social clôturé à la date du 31 décembre 2005, lequel sera adopté en tant que bilan de clôture pour les opérations de la Société menées aux Iles Vierges Britanniques et comme bilan d'ouverture au Luxembourg.

5. Fixer le montant du capital social à 42.279,72 EUR divisé en 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 42,28 EUR chacune.

6. Adapter les statuts de YINEAL INVESTMENTS LIMITED à la loi luxembourgeoise.

7. Accepter la démission de WORLDWIDE SERVICES, S.A. en qualité de gérant unique et nommer de nouveaux gérants de la Société avec pleins pouvoirs de l'engager, et détermination de la durée de leur mandat.

8. Déléguer à la gérance tous les pouvoirs aux fins de réaliser toutes les formalités et d'effectuer tous les radiation, enregistrements et publications tant aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg pour parvenir au transfert effectif du siège social et à la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

9. Confirmer que tous les actifs et tous les passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques, restent dans leur intégralité la propriété de la Société devenue luxembourgeoise, sans aucune réserve ou restriction, laquelle société continue à posséder tous les biens et continue à être obligée par toutes les obligations et engagements de la société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

10. Divers.

IV.- Préalablement à toute délibération, le Président de l'assemblée requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Constat

1.- YINEAL INVESTMENTS LIMITED, ci-après désignée comme la «Société», est une «private limited company» de droit des Iles Vierges Britanniques, qui a été dûment constituée conformément au Companies Act, Cap. 243 en vertu d'un acte reçu le 7 avril 1988. La Société est actuellement enregistrée au Public Registry Office of the British Virgin Islands, sous le numéro 6101, et son siège social est établi à Tortola, British Virgin Islands.

2.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 42.279,72, représenté par 50.000 parts.

3.- La Société est en bonne situation légale, et n'a jamais été déclarée en faillite, en procédure de conciliation ou de liquidation de ses avoirs, n'est pas en cours de fusion ou d'absorption par restructuration, liquidée ou dissoute, La Société est en voie d'inscription et aucune procédure n'est en cours visant à radier l'inscription de la Société auprès du registre.

II. Décision unanime des Associés

Aux termes d'une décision prise unanimement par tous les associés, ceux-ci ont décidé le 24 janvier 2006 de transférer la Société des Iles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg, étant entendu qu'elle continue son existence au Luxembourg, sous les lois et la juridiction du Grand-Duché, conformément aux statuts de la Société et en accord avec les lois relevantes des Iles Vierges Britanniques.

III. Documentation

Les documents suivants ont été présentés au notaire instrumentant et soussigné:

- un certificat date du 9 novembre 2005, émis par le Public Registry of British Virgin Islands;
- une décision des associés incluant la résolution de transférer la Société à Luxembourg, en date du 24 janvier 2006;
- une copie des statuts de la société au moment du transfert;
- un bilan de la Société, en date du 31 décembre 2005, signé par le gérant actuel de la Société;
- un rapport d'évaluation émis par la gérance.

Lesdits documents, une fois signés ne varietur, resteront annexes à l'acte.

Une déclaration du bénéficiaire économique a également été fournie au notaire en application de la loi du 12 novembre 2004 aux termes de laquelle le blanchiment d'argent est considéré comme une infraction pénale et qui règle un certain nombre de matières telles que la lutte contre les organisations criminelles.

Une fois ce qui précède approuvé par l'assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 janvier 2006 par les actionnaires de YINEAL INVESTMENTS LIMITED.

Second résolution

L'assemblée prend acte du transfert du siège social de YINEAL INVESTMENTS LIMITED de Tortola, British Virgin Islands à Luxembourg, sans discontinuité dans la personnalité juridique ou dissolution, conformément à l'International Business Company Act en vigueur aux Iles Vierges Britanniques et à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, ainsi que la transformation simultanée de YINEAL INVESTMENTS LIMITED en une société à responsabilité limitée de nationalité luxembourgeoise (S.à r.l.), qui continue sous la dénomination YINEAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan de la Société en euros pour l'exercice social clôturé à la date du 31 décembre 2005, lequel sera adopté en tant que bilan de clôture pour les opérations de la Société menées aux Iles Vierges Britanniques et comme bilan d'ouverture au Luxembourg. Plus spécialement, parmi les passifs, figurent le capital social représentant un montant de EUR 42.279,72 et une dette de EUR 1.189.842,85 envers Madame Isabel Ramirez Lopez.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social à EUR 42.279,72 (quarante-deux mille deux cent soixante-dix-neuf euros et soixante-douze cents), divisé en 1.000 (mille parts sociales) d'une valeur nominale de EUR 42,28 (quarante-deux euros et vingt-huit cents) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de d'adapter les statuts de YINEAL INVESTMENTS LIMITED à la loi luxembourgeoise, et de procéder à leur refonte, leur donnant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Une société à responsabilité limitée sous la dénomination de YINEAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 42.279,72 (quarante-deux mille deux cent soixante-dix-neuf euros et soixante-douze cents), divisé en 1.000 (mille parts sociales) d'une valeur nominale de EUR 42,28 (quarante-deux euros et vingt-huit cents) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants. En tout cas, la Société sera valablement engagé par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou par le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentai-

res et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième lundi du mois d'avril. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission de WORLDWIDE SERVICES, S.A. en tant que gérant unique. Elle nomme pour une durée illimitée un conseil de gérance composé de:

1) Madame Isabel Ramirez Lopez, née le 4 juillet 1944 à Mexico, République du Mexique, demeurant au 265 Manhattan Building, Fairfield Road, Bow Quarters, Londres E3 2 UJ, Royaume-Uni, gérante;

2) Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, demeurant au 62, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg, gérant.

Avec tous les pouvoirs pour engager la Société vis-à-vis des tiers par leurs signatures conjointes.

Huitième résolution

L'assemblée décide de déléguer à la gérance tous les pouvoirs aux fins de réaliser toutes les formalités et d'effectuer tous les radiation, enregistrements et publications tant aux Iles Vierges Britanniques qu'au Grand-Duché de Luxembourg pour parvenir au transfert effectif du siège social et à la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée confirme que tous les actifs et tous les passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques, restent dans leur intégralité la propriété de la Société devenue luxembourgeoise, sans aucune réserve ou restriction, laquelle société continue à posséder tous les biens et continue à être obligée par toutes les obligations et engagements de la société précédemment de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Evaluation

La valeur réelle de la Société est estimée à EUR 42.279,72.

Participation

Madame Isabel Ramirez: 999 parts sociales (mère);
Monsieur Arturo Balbuena: 1 part (fils).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros. Les associés requièrent la perception pour société familiale, étant mère et fils.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Ramirez Lopez, P. Van Hees, A. Balbuena Ramirez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 avril 2006, vol. 436, fol. 36, case 11. – Reçu 211,40 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2006.

H. Hellinckx.

(050977.03/242/530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

S.V.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.674.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

S.V.A. HOLDING S.A.

Signature

(048334/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.115.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006, la décision des Administrateurs du 15 novembre 2005 de coopter M. Fabrizio Rondanelli, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, 22 mai 2006.

Pour AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048438/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

TS EUROSQUARE HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 2,653,300.-.**Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 111.848.

In the year two thousand and six, on the fourteenth of April.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1. TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 111.835;

2. TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., a Limited Partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number LP8497, represented by its General Partner, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., a Limited Liability Company incorporated under the laws of Delaware, with its principal place of business at 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, United States of America;

both here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on April 10 and April 12, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. TS EUROSQUARE HOLDINGS II, S.à r.l. (the «Company») is a private limited liability company with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 111.848, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 25, 2005, published in the Mémorial C n° 392 of February 22, 2006 and whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary of February 15, 2006, not yet published in the Mémorial C.

II. The appearing parties have on February 15, 2006 passed an extraordinary general meeting of shareholders deciding a capital increase of the Company in the amount of two million six hundred thirty thousand eight hundred Euro (EUR 2,630,800.-) to raise it from twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) to two million six hundred fifty-three thousand three hundred Euro (EUR 2,653,300.-) by creation and issue of one hundred five thousand two hundred thirty-two (105,232) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the shares existing until then. Pursuant to such extraordinary general meeting, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P. has become a shareholder of the Company by subscription of the one hundred five thousand two hundred thirty-two (105,232) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, through a contribution in kind to the Company of seven thousand four hundred sixty-seven (7,467) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, representing fourteen point fifty-seven per-cent (14,57%) of the share capital of TS EUROSQUARE HOLDINGS I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 125, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 485.982.947, which shares have by the deed of February 15, 2006 been transferred to and accepted by the Company at the value of two million six hundred thirty thousand eight hundred two Euro and thirty-two cents (EUR 2,630,802.32). The difference of two Euro and thirty-two cents (EUR 2.32) has been allocated to the Company's legal reserve.

III. TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l. and TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P. hereby resolve to cancel with effect as from February 15, 2006 all resolutions taken and subscriptions made at the February 15, 2006 extraordinary general meeting and to re-establish the situation as it existed prior to the February 15, 2006 extraordinary general meeting.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the Company's articles of association still and from the date of its establishment reads as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) represented by nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

V. Pursuant to the above resolution, no amount of two Euro and thirty-two cents (EUR 2.32) has been allocated to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above resolution, the appearing parties acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) represented by nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is still and since the establishment of the Company held as follows:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., prenamed, nine hundred shares 900.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.835;

2. TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., un «Limited Partnership» organisé selon les lois Anglaises et du Pays de Galles, avec siège social à Millbank Tower, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés pour L'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP8497, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., une société à responsabilité limitée établie au Delaware (États-Unis d'Amérique), exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, Etats-Unis d'Amérique;

les deux ici représentées par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données les 10 et 12 avril 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. TS EUROSQUARE HOLDINGS II, S.à r.l. (la «Société») est une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.848, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C n° 392 du 22 février 2006 et dont les statuts furent modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 15 février 2006, non encore publié au Mémorial C.

II. Les comparantes ont le 15 février 2006 tenu une assemblée générale extraordinaire des associés et décidé une augmentation de capital de la Société d'un montant de deux millions six cent trente mille et huit cents euros (EUR 2.630.800,-) pour le porter de son montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) à deux millions six cent cinquante-trois mille trois cents euros (EUR 2.653.300,-) par création et émission de cent cinq mille deux cent trente-deux (105.232) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existant jusque là. Lors de cette assemblée générale extraordinaire, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P. est devenue associée de la Société par souscription des cent cinq mille deux cent trente-deux (105.232) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en nature à la Société de sept mille quatre cent soixante-sept (7.467) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant quatorze virgule cinquante-sept pour cent (14,57%) du capital social de la société à responsabilité limitée TS EUROSQUARE HOLDINGS I, S.à r.l., ayant son siège social au 125, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 485.982.947, lesquelles parts sociales ont été par l'acte du 15 février 2006 transférées à et acceptées par la Société à la valeur de deux millions six cent trente mille huit cent deux euros et trente-deux cents (EUR 2.630.802,32). La différence de deux euros et trente-deux cents (EUR 2,32) avait été allouée à la réserve légale de la Société.

III. TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l. et TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P. décident par la présente d'annuler avec effet au 15 février 2006 toutes les résolutions prises et souscriptions effectuées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2006 et de rétablir la situation telle qu'elle existait avant l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2006.

IV. Suite à la résolution ci-avant, l'article 6 des statuts de la Société a toujours et depuis la date de constitution de la Société la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

V. Suite à la résolution ci-avant, aucun montant de deux euros et trente-deux cents (EUR 2,32) n'a été alloué à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à la résolution ci-avant, les comparants constatent que le capital social de la Société de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-), représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, est toujours et depuis la constitution de la Société détenu comme suit:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., prénommée, neuf cents parts sociales 900.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(049452.03/211/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

BARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.933.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BARNEL S.A.

Signature

(048336/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

OMNIA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.456.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OMNIA CAPITAL S.A.

Signature

(048337/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

LESAY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.374.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LESAY FINANCE S.A.

Signature

(048339/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

PERTUY ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.373.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PERTUY ASSOCIES S.A.

Signature

(048340/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

PROVENCAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 116.230.

L'an deux mille six, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROVENCAL INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, non encore inscrite au R.C.S. Luxembourg, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 9 mai 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Ajout d'un nouvel alinéa entre les alinéas 1^{er} et 2 actuels dans l'article 4 des statuts ayant la teneur suivante:

«La société pourra acheter des immeubles en vue de leur revente, soit en bloc soit à la découpe.»

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa entre les alinéas 1^{er} et 2 actuels dans l'article 4 des statuts ayant la teneur suivante:

«La société pourra acheter des immeubles en vue de leur revente, soit en bloc soit à la découpe.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twelfth of May.

Before us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company (société anonyme) PROVENCAL INVESTMENTS S.A., with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, not yet registered in the R.C.S. Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th of May 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Alexandre Taskiran, private employee, residing at Junglinster.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

Insert of a new paragraph between the paragraphs 1 and 2 in the article 4 of the articles of association having the following wording:

«The company may buy real estate properties in order to resell them either whole or in divided lots.»

After deliberation, the following resolution was taken by the meeting by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to insert a new paragraph between the paragraphs 1 and 2 in the article 4 of the articles of association having the following wording:

«The company may buy real estate properties in order to resell them either whole or in divided lots.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French text and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2006, vol. 536, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2006.

J. Seckler.

(049700.03/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

GARDENIALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 82.741.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GARDENIALUX S.A.

Signature

(048345/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

TECNOPAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.002.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TECNOPAC HOLDING S.A.

Signature

(048346/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

ST. ESPRIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.001.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ST. ESPRIT HOLDING S.A.

Signature

(048347/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

SSI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 116.827.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the thirty-first day of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, with principle place of business at One Post Road, Fairfield, CT 06480, USA,

here represented by M^e Marieke Kernet, lawyer, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name SSI LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of class A and class B managers composed of at least two members appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a both classes of managers are present or represent and a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of a class A manager and a class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

15.2. The sole partner or, as the case may be, the general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the sole partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole corporate capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by a contribution in kind consisting of twenty-seven thousand (27,000) shares of SSI NETHERLANDS B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Rotterdam, and its principal place of business at Weena 161, 3013 CK Rotterdam, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industries of Rotterdam under number 24374350, having a subscribed and issued corporate capital of eighteen thousand Euro (18,000.- EUR), represented by one hundred eighty thousand shares (180,000) shares of ten cents (0.10 EUR) each.

Such contribution in kind has a value in aggregate of an amount of one hundred eighty-three thousand three hundred eighty-three Euro (183,383.- EUR), which shall be allocated as follows:

(i) twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to the corporate capital of the Company; and

(ii) one hundred seventy thousand eight hundred eighty-three Euro (170,883.- EUR) to the share premium account of the Company.

It results from the certificate issued on May 31, 2006 by the management of SSI NETHERLANDS B.V. that:

- SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC is the legal owner entitled to all shares of SSI NETHERLANDS B.V., of which it wishes to contribute 15% to SSI LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Shares) and possesses the power to dispose of the Shares;

- the Shares are in registered form;

- the Shares are fully paid-up and represent 15% of the issued corporate capital of SSI NETHERLANDS B.V.;

- the Shares are encumbered with one (1) share pledge which will be released almost simultaneously with the incorporation of the Company, so the Shares will not be encumbered with any pledge or usufruct, there will exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares will not be subject to any attachment;

- there will exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to her;

- all formalities required in the Netherlands in connection with the perfection of the transfer of the Shares to the Company will be duly performed almost simultaneously with the incorporation of the Company;

- according to the laws of the Netherlands and within the limits of the articles of association of SSI NETHERLANDS B.V., such Shares will be freely transferable in the above perspective; and

- on April 30, 2006, the Shares are worth at least one hundred eighty-three thousand three hundred eighty-three Euro (183,383.- EUR), this estimation being based on generally accepted accountancy principles and supported by a valuation certificate tabled on the present meeting. It being understood that from April 30, 2006 until and including the date of incorporation of the Company, no event which could have had a significant effect on the values shown in the attached balance sheet, occurred.

The said valuation certificate and a copy of the balance sheet of SSI NETHERLANDS B.V. as per April 30, 2006, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand seven hundred Euro (4,700.- EUR).

Capital duty

Insofar as the contribution in kind to the Company consists in acquiring 15% of the shares of SSI NETHERLANDS B.V., such contribution in kind shall be subject to 1% capital duty.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed corporate capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Thomas E. Brophy, born on March 13, 1967 in Norwich, USA, CFO of SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, with personal address at 37 8 Lewis Road, Marlborough, CT 06447;

- Mr Richard L. Essex, born on March 1, 1974 in Houston, USA, a private equity fund manager, with personal address at 14 Clarendon Street, #202, Boston, MA 02116; and

- Mr Cornelis D. de Jong, born on July 19, 1968 in Capelle a/d IJssel, managing director of SURVEY SAMPLING EUROPE B.V., with personal address at Recht van Ter Leede 26, 4143 LP Leerdam, the Netherlands;

2. The following legal person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 64.474;

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

4. The sole partner authorises the issue of forty-one thousand five hundred sixty-three (41,563) convertible preferred equity certificates (the CEPCs) having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, in exchange for the acquisition with immediate effect and for a total amount of one million thirty-nine thousand seventy-five Euro (1,039,075.- EUR), of the remaining 85% of the shares of SSI NETHERLANDS B.V. in issue from SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, i.e. one hundred fifty-three thousand (153,000) shares.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de Delaware, avec siège social à One Post Road, Fairfield, CT 06480, USA,

ici représentée par M^e Marieke Kernet, avocate, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SSI LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance avec des gérants de classe A et des gérants de classe B composé d'au moins deux membres nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si les deux classes de gérant sont présentes ou représentées et si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des gérants ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, préqualifiée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par apport en nature consistant dans vingt-sept mille (27.000) actions de SSI NETHERLANDS B.V., une société constituée selon les lois néerlandaises, ayant son siège social à Rotterdam, et son principal lieu de gestion à Weena 161, 3013 CK Rotterdam, enregistrée auprès du registre du commerce de la Chambre de Commerce et d'Industries de Rotterdam sous le numéro 24374350, ayant un capital social souscrit et émis de dix-huit mille euros (18.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions de dix cents (0,10 EUR) chacune.

Ledit apport en nature a une valeur d'un montant total de cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-trois euros (183.383,- EUR), qui sera affecté de la manière suivante:

- (i) douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) au capital social de la Société; et
- (ii) cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-trois euros (170.883,- EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte du certificat émis le 31 mai 2006 par la gérance de SSI NETHERLANDS B.V. que:

- SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC est le propriétaire légal de toutes les actions de SSI NETHERLANDS B.V., dont elle souhaite contribuer 15% à SSI LUXEMBOURG, S.à r.l. (les Actions) et possède le pouvoir de disposer des Actions;

- les Actions sont sous forme nominative;
- les Actions sont intégralement libérées et représentent 15% du capital social émis de SSI NETHERLANDS B.V.;
- les Actions sont grevées d'un (1) nantissement sur actions qui sera levé presque simultanément avec la constitution de la Société, donc les Actions ne seront grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existera aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne seront soumises à aucun attachement;
- il n'existera aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait être autorisée à demander que les Actions lui soient cédées;
- toutes les formalités requises aux Pays-Bas en rapport avec l'accomplissement du transfert des Actions à la Société seront dûment accomplies, presque simultanément avec la constitution de la Société;
- conformément aux lois néerlandaises et dans les limites prévues par les statuts de SSI NETHERLANDS B.V., ces Actions seront librement cessibles, dans la perspective qui précède;
- en date du 30 avril 2006, les Actions sont évaluées à au moins cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-trois euros (183.383,- EUR), cette estimation étant basée sur les principes généraux de comptabilité et sur un certificat d'évaluation présenté à la présente assemblée. Il est entendu qu'entre le 30 avril 2006 et la date de constitution de la Société incluse, aucun événement qui aurait pu avoir un effet significatif sur les valeurs établies dans le bilan attaché ci-après, n'est intervenu.

Ledit certificat d'évaluation et une copie du bilan de SSI NETHERLANDS B.V. en date du 30 avril 2006, après avoir été signés ne varient par la mandataire agissant pour le compte de la comparante et le notaire instrumentaire, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quatre mille sept cents euros (4.700,- EUR).

Droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'acquisition de 15% des actions de SSI NETHERLANDS B.V., cette contribution en nature sera soumise au droit d'apport de 1%.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Thomas E. Brophy, né le 13 mars 1967 à Norwich, Etats-Unis, CFO de SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, ayant son adresse personnelle au 37 8 Lewis Road, Marlborough, CT 06447, USA;
 - M. Richard L. Essex, né le 1^{er} mars 1974 à Houston, Etats-Unis, gérant d'un fonds de capitaux privés, ayant son adresse personnelle au 14 Clarendon Street, #202, Boston, MA 02116, USA;
 - M. Cornelis D. de Jong, né le 19 juillet 1968 à Capelle a/d IJssel, Président de BLOOMERCE B.V., ayant son adresse personnelle à Recht van Ter Leede 26, 4143 LP Leerdam, Pays-Bas;
2. La société suivante est nommée comme gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée: UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474;
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
4. L'associé unique autorise l'émission de quarante et un mille cinq cent soixante-trois (41.563) certificats de capital privilégiés convertibles (les CEPCs) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacun, contre l'acquisition avec effet immédiat et pour un montant total d'un million trente-neuf mille soixante-quinze euros (1.039.075,- EUR) des 85% restants des actions de SSI NETHERLANDS B.V. en circulation auprès de SURVEY SAMPLING INTERNATIONAL, LLC, soit cent cinquante-trois mille (153.000) actions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kernet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, vol. 154S, fol. 10, case 3. – Reçu 1.833,83 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(053787.03/230/475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 114.160.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 mai 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers et Monsieur Georges Deitz ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie B.

- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg et Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été nommés administrateurs de catégorie B. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051716.03/6312/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

COSIMA PURCHASE NO. 6 S.A., Société Anonyme de titrisation.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 116.817.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of May.

Before the undersigned Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) STICHTING COSIMA 6, a foundation organized under the laws of the Netherlands, with registered office at Amsteldijk 166-2, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, recorded with the Kamer van Koophandel Amsterdam, number 34247350,

here duly represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Amsterdam, on May 19, 2006;

2) STICHTING AMSTELDIIJK, a foundation organized under the laws of the Netherlands and having its registered office at Amsteldijk 166-6, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, recorded with the Kamer van Koophandel Amsterdam, number 41210231,

here duly represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Amsterdam, on May 19, 2006.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of COSIMA PURCHASE NO. 6 S.A. (the Company) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-one Euro (EUR 31) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Form of Shares. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Companies Law. Ownership of

registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

Art. 7. Compartments. The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 8. General Meetings of the Shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of June at 10 a.m. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 9. General Meetings of Holders of Shares Relating to a Specific Compartment. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

Unless otherwise provided herein, the provisions of Article 8 (General Meetings of the Shareholders of the Company) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

Art. 10. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be re-elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shareholders of the Company.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the remaining directors elect-

ed by the general meeting of shareholders until the next meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors by mail or electronic mail (without electronic signature) twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice requirement may be dispensed in the case of assent of each director in writing, by electronic mail (without electronic signature), by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing, by electronic mail (without electronic signature) or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented and voting at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing, by expressing its approval by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, if any, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. Corporate Signature. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated to by the board of directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 15. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such

opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Art. 16. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (*réviseur d'entreprises*) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Art. 18. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on April first of each year and shall terminate on March thirty-first.

Art. 19. Profits. Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The possible excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation law. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The directors may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 20. Liquidation of Compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of association of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 21. Liquidation of the Company. The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and fees.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 March 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) STICHTING COSIMA 6, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares	999
2) STICHTING AMSTELDIJK, prenamed, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary, herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately five thousand two hundred Euro (EUR 5,200).

General meeting of shareholders

The above mentioned parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed directors of the Company:
 - a) Mrs Zamyra Cammans, born on 11 February 1969, in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
 - b) Mrs Petra Dunselman, born on 6 April 1965, in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
 - c) Mr Peter Gatehouse, born on 22 February 1962, in Jersey, Channel Islands, United Kingdom, with professional address at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, United Kingdom.
3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts as at 31 March 2007.
4. The general meeting, according to Article 60 of the Companies Law, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.
5. The registered address of the Company is fixed at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) STICHTING COSIMA 6, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsteldijk 166-2, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrite à la Kamer van Koophandel Amsterdam, numéro 34247350, ici dûment représentée par Madame Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 19 mai 2006; et,
- 2) STICHTING AMSTELDIJK, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsteldijk 166-6, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrite à la Kamer van Koophandel Amsterdam, numéro 41210231, ici dûment représentée par Madame Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 19 mai 2006.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de COSIMA PURCHASE NO. 6 S.A. (la Société) qui aura le statut

d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, disposer des créances et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra de manière accessoire, octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 7 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si l'action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date de cette résolution.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont apparus, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certaines créances ou de certaines catégories d'actions.

Art. 8. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième (1/5) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable luxembourgeois qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 9. Assemblée Générale des Détenteurs d'Actions Rattachées à un Compartiment Déterminé. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions de l'Article 8 (Assemblée Générale des Actionnaires de la Société) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

Art. 10. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué, avec ou sans juste motif, à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par les membres du conseil d'administration restants jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des réunions des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; toutefois, en son absence le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion, un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par courrier ou courrier électronique (sans signature électronique) au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), ou par télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, courrier électronique (sans signature électronique), ou tout autre moyen de communication. L'ensemble de ces documents constitueront les procès-verbaux faisant preuve de la décision intervenue. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs ont le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, s'il y en a un, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Pouvoir de Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient administrateur, associé, directeur ou employé. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur ou mandataire de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur ou mandataire devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs successoraux, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où, dans pareilles actions ou procès, il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que le membre du conseil d'administration en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tous autres droits dont il disposerait.

Art. 17. Auditeurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de la même année.

Art. 19. Profits. Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, et dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les revenus et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant dans le registre des actionnaires. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les administrateurs pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les administrateurs et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 20. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 21. Liquidation de la Société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

Art. 22. Droit Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) STICHTING COSIMA 6, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) STICHTING AMSTELDIJK, prénommée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ cinq mille deux cents euros (EUR 5.200).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale des actionnaires. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Mme Zamyra Cammans, née le 11 février 1969 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
 - b) Mme Petra Dunselman, née le 9 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et,
 - c) M. Peter Gatehouse, né le 22 février 1962 à Jersey, Channel Islands, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Royaume-Uni.
3. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes au 31 mars 2007.
4. L'assemblée générale, conformément à l'Article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
5. Le siège social de la Société est établi au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, vol. 153S, fol. 76, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(053740.03/230/601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

MONDIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 69.123.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(049316.03/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MONDIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 69.123.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(049313.03/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

70790

TOITURE MUTSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 51.
R. C. Luxembourg B 97.090.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 février 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, a été cooptée comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst bureau 34. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Asselborn, le 24 février 2006.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2006, réf. DSO-BQ00250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948780//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

IMPRIMERIE EXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 5, rue de la Laiterie.
R. C. Luxembourg B 101.640.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 février 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, a été cooptée comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICE S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Troisvierges, le 17 février 2006.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2006, réf. DSO-BQ00249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948786//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

HOTELS' INTERIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 61.
R. C. Luxembourg B 96.073.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 février 2006 que la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 116, Creque Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands. La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 février 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, a été cooptée comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Weiswampach, le 7 février 2006.

Pour extrait conforme
La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2006, réf. DSO-BQ00248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948788//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

ARDEN DELICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9665 Liefrange, 15, Burewee.

R. C. Luxembourg B 102.561.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 décembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2005 que Madame Anne Gérard, demeurant à B-6983 Ortho, Thimont, 52 démissionne en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2005 que Monsieur Jean-Marc Collignon, demeurant à B-6983 Ortho, Thimont 52, démissionne en tant qu'administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2005 que Monsieur Abel Gérard, demeurant à B-6983 Ortho, Herlinval 81, démissionne en tant qu'administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2005 que la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, a été nommée comme administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2005 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilôt du Château, a été nommée comme administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2005 que Monsieur Christian Collin, demeurant à L-9696 Winseler, 42, Duerfstrooss, a été nommé comme administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2005 que la société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, Ilôt du Château 34, a été cooptée comme commissaire de surveillance en remplacement de la société EUROPEAN CORPORATE SERVICES, S.à r.l. ayant son siège social à L-4987 Sanem, 7, Coin du Lohr.

Liefrange, le 23 décembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2006, réf. DSO-BQ00252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948789//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

EURODIET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilot du Château, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 96.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 février 2006 que la société FIDOM, S.à r.l., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst bureau 34, a été cooptée comme commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., démissionnaire, ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. La société FIDOM, S.à r.l. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Wiltz, le 7 février 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 mai 2006, réf. DSO-BQ00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948812//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

E-SOUND, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 75.370.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(048785//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

PETROLEUM SERVICES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 106.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que la société PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A., ayant son siège social au 6, Zoning Industriel Vulcalux, L-8399 Windhof, a été cooptée comme administrateur en remplacement de la FIDUCIAIRE ARBO S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst, Ilôt du Château bureau 35, L-9544 Wiltz. La société PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que la société PETROLEUM SERVICES S.A., ayant son siège social au 4, Zoning Industriel Vulcalux, L-8399 Windhof, a été cooptée comme administrateur en remplacement de la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen. La société PETROLEUM SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst bureau 34, L-9544 Wiltz, a été cooptée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que l'adresse de Monsieur Pregardien Jean-Pierre a été changée du 72, rue des Tombes Fraiture (Belgique), au 111, route d'Arlon, L-8311 Capellen.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que le mandat d'administrateur de Monsieur Pregardien Jean-Pierre demeurant au 111, route d'Arlon, L-8311 Capellen, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Wiltz, le 20 février 2006.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2006, réf. DSO-BP00096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948800//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

GESTOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 29.662.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 114 du 27 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 400 du 15 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

Pour GESTOM S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(048420/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

GECARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.481.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ07936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048763/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

ETS. JACOBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.
R. C. Luxembourg B 83.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 2006 que les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Léon Jacoby, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 8, rue Helpert, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 2006 que le mandat d'administrateur de Madame Tania Steffes demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 8, rue Helpert, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 2006 que Monsieur Horst Theis, demeurant à D-54689 Affler, 8, Dorfstrasse, a démissionné de son mandat d'administrateur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 avril 2006 que le mandat du commissaire aux comptes de la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri est remplacée par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst 34, Ilot du Château jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Boevange-sur-Attert, le 30 avril 2006.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2006, réf. DSO-BQ00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948816//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

PETROLEUM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, Zoning Vulcalux.
R. C. Luxembourg B 50.560.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 février 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que la société PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A., ayant son siège social au 6, Zoning Industriel Vulcalux, L-8399 Windhof, a été cooptée comme administrateur en remplacement de la société FIDUCIAIRE ARBO S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst, Ilot du Château bureau 35, L-9544 Wiltz. La société PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, a été cooptée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à Luxembourg. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 février 2006 que l'adresse de Monsieur Pregardien Jean-Pierre a été changée du 72, rue des Tombes Fraiture (Belgique), au 111, route d'Arlon, L-8311 Capellen.

Windhof, le 20 février 2006.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2006, réf. DSO-BP00097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(948818//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

T.W. LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.
R. C. Luxembourg B 94.662.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048911.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

V.T.F. 4 SHIPPING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 102.282.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048915.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

IMMOBILIERE BOEVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2262 Luxembourg, 20, rue Adolphe Omlor.
R. C. Luxembourg B 33.143.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048936.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

SCRIO LuxCo S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 111.399.

Der Jahresabschluss zum 31. Oktober 2005 (gekürzte Version), registriert in Luxemburg, am 23. Mai 2006, Ref. LSO-BQ07323, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 31. Mai 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(048983.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

GO & CREATE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07345, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Signature.

(048984.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

BATICONFORT GERANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.084.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2000

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de BEF 500.000,- est converti à EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79 chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article cinq des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5.**» Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24.79) chacune.

Pour la société BATICONFORT GERANCE, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048437//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

VEDADO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.712.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09033, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049013.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

VEDADO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.712.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09036, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049016.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

VEDADO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.712.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049017.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

VEDADO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.712.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(049020.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PANNA-COM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048985.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

MELLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048986.03/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ERDAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.812.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERDAN HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(049072.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.418.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(049074.03/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

RENU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENU HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(049076.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} février 2006

- Les démissions de Messieurs Alain Renard et Carlo Schlessler de leur mandat d'Administrateur sont acceptées;
- Les sociétés MADAS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Certifié sincère et conforme

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048676/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

FABINTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.801.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABINTER INVESTMENTS S.A.
LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(049078.03/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

DEAL FLOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 69.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08398, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES
Signature

(049109.03/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Y 52 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 79.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08393, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES
Signature

(049111.03/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

GESCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.317.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.
Pour GESCO HOLDING S.A.
Signature

(049113.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

INTER EUROPEAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.383.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.
Pour INTER EUROPEAN FINANCE S.A.
Signature

(049116.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

VARAMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.091.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signature.

(049114.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

PICADILLY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 90.169.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signature.

(049117.03/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

NAUSICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.989.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour NAUSICA, S.à r.l.

Signature

(049118.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

ASSET TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 101.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour la gérance

Signature

(049120.03/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

**INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. MANDOLINO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 92.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A.

Signature

Director

(049122.03/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

70799

PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.990.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour PAY HOLDING S.A.

Signature

(049121.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

2ERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 51.226.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 mai 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049136.03/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

HANNER DER KIIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5761 Hassel, 4, rue de Dalheim.
R. C. Luxembourg B 68.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour HANNER DER KIIRCH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049171.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

LUX-FLEESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 47.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour LUX-FLEESCH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049191.03/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

GENESIS SMALLER COMPANIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.867.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049332.03/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

WHITE STAR PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 59.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2006

Monsieur Domenico Scarfo, né le 12 avril 1956 à Celle di Bulgheria (Italie), demeurant Via San Gottardo, 14 CH-6963 Pregassona, démissionne de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur Brunello Donati, né le 26 août 1947 à Lugano (Suisse) CH-6946 Ponte Caprisca, démissionne de ses fonctions d'administrateur.

Nomination de Monsieur Gaston Martin Clivaz, né à Sierre (Suisse) le 15 mai 1945, demeurant 5, rue des Fliaches, 3971 Chermignon (Suisse) en tant qu'administrateur, et de Monsieur Jean Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg en tant qu'administrateur.

Monsieur Lex Benoy, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Nomination de la société READ, S.à r.l. ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. sous le numéro B 45.083 en tant que commissaire aux comptes.

Le siège social de la société est transféré du 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048426/800/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

L.S.F. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 86.269.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2006, Monsieur Manuel Gomez-Colomina, né à Huelva (Espagne), le 16 juin 1952, domicilié Avenue de l'Agriculture 82, B-4030 Liège a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Eddy De Wreede, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance avec celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

Luxembourg, 22 mai 2006.

Pour L.S.F. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048440/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

DEXCO HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.728.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2006, les mandats des administrateurs, VALON S.A., LANNAGE S.A., KOFFOUR S.A., et du commissaire aux comptes, AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour DEXCO HOLDINGS, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048450/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.